

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
		REGLEMENT DU PLU	ZONAGE	EMPLACEMENTS RESERVES	EBC	OAP	AGRICULTURE	STATIONNEMENT	ESPACES NATURELS	LOGEMENTS	EQUIPEMENTS	BRUIT	VOIRIES	PAYSAGE
Observations / Questionnements														
PERMANENCE N°1 (9 JUIN 2021) - RAS PERMANENCE N°2 (22 JUIN 2021) - RAS PERMANENCE N°3 (1 JUILLET 2021)														
1	P LUSTREMANT, J DESCHRVVER, A DESCHRVVER, D	Sur le POS, l'agrandissement du cimetière était prévu à l'ouest, sur la zone actuelle UG, qui est ensuite passée en parcelle constructible : l'agrandissement s'est donc retrouvé à l'est, en zone AP sur la parcelle AE-18 propriété des intervenants (un mur a ainsi été construit par la mairie sur la parcelle et non à l'ouest) ==> refus du projet d'agrandissement du cimetière (ER A)		X			X							
2	propriétaires de la ferme et zone Ap (P1/P2/P3/P4)	ER J "élargissement de 6 mètres" de la rue des Rondeaux sur la parcelle AE-18 ==> refus de l'élargissement / il est proposé de donner (comme à l'angle rue des Rondeaux-rue de la sablière) une largeur de 2 mètres à condition de monter un mur de soutènement sur la longueur de la parcelle dans la continuité du mur existant		X			X							
3		Demande de renseignement sur les deux espaces de stationnements prévus en centre-ville (localisation)						X						
4		Demande l'historique depuis le premier POS jusqu'au premier PLU												
5	1 personne habitant rue de la croix blanche, à proximité du centre équestre	Demande des renseignements (sans questionnements particuliers) sur les OAP, et notamment Berchère et Croix Blanche								X				
6	(P5)	Demande quels sont les travaux déjà entrepris au niveau du carrefour RD124 et route de la Berchère - au niveau de l'OAP (présence de palissades...)								X				
7		Demande confirmation de la localisation de l'extension prévue pour le cimetière		X										
8		Classement de la parcelle AB-8 en EBC alors que pas d'enjeu écologique ou forestier sur le site (pas en ZNIEFF, pas en ENS), avec déjà des bâtiments en cours de restauration (ancienne briqueterie), sans nouvelle construction ==> incompréhension	X			X			X	X				
9	SCI Gros chêne (P6/P7)	Le classement en EBC permet-il toujours le projet sachant que les habitations ne sont pas en ruine? Pourquoi enlever les 10% de construction autorisés en zone N? A priori, il y a eu avant concertation un ER O pour l'AEV, qui n'apparaît pas dans le PLU en vigueur ou en projet	X							X				
10		Pourquoi classer en zone UG une partie de la parcelle AB-25 de la SCI SIMAN alors qu'il y a des logements		X										
11		Par ailleurs, en zone UI, est-il possible de faire une extension des habitations existantes?	X									X		
12														
PERMANENCE N°4 (10 JUILLET 2021) - RAS REGISTRE D'ANDILLY - HORS PERMANENCES														
30-juin	JF PATINGRE, riverain Gaétan Pirou + représentant Association Amis de la Terre Val d'Oise (P8)	OAP "Gaétan Pirou" : objectifs de construction 60 logements/ha incohérents avec les densités actuelles du secteur (10 logements/ha) Les autres OAP à 45 logements/ha (Route de Montmorency) et 20 logements/ha (Charles de Gaulle) : il est demandé une densité maximale de 20-25 logements/ha								X				
14		Parcelle AI-97 initialement agricole et intégrée sans compensation agricole ou forestière					X							
15		OAP "Berchère" : cartographie de la limite de la zone C du PEB non mise à jour : voir les documents officiels du PEB								X			X	
15		OAP "Berchère" : logements collectifs ou établissements scolaires / activités extérieures des enfants ne pouvant être autorisés en zone C du fait du bruit des avions								X	X		X	
COURRIERS - RAS COURRIELS														
03-juil 09-juil	E. FISSEUX & V. TREMOLIERES, détenant une parcelle dans le secteur de la Berchère (P9/P10)	EBC sur une parcelle privée (allée de l'orée du bois) n'étant pas in situ un bois : soit la parcelle voisine devient également EBC sur la même largeur, soit il faut enlever l'EBC (cohérence) - EBC jugé pénalisant pour la parcelle		X		X			X	X				
08-juil	M. SAIDI, EPFIF (P11)	Acquisition amiable de la parcelle AC9 le 11 mai 2021 + en cours AC70 dans le secteur de la Berchère / Demande des modifications : - Plan de zonage : modification limite Ufa / Ueb en fonction du dernier plan masse - Règlement Ueb : hauteurs construction 11m + assouplissement norme stationnement + réduction de la largeur des places à 2,5m avec dégagement à 5m + limiter les largeurs de voiries à 5m	X	X				X					X	
08-juil	H. POLUYET, Laroche Group (P12)	Demande autorisation de la construction de clôtures sous forme de murs anti-bruit en zone pour réduire les nuisances liées à la cohabitation PA Cures et pavillons	X									X		X
09-juil	M. FLAVIGNY, route de la croix blanche, propriétaire parcelle AD30 (P13)	Secteur Croix Blanche ne satisfait pas aux exigences du CU et injustifiée au vu des aménagements prévus et de la configuration des lieux (voir détails dans le courrier)							X	X			X	X
Occurrence du thème			5	3	4	2	6	3	2	3	6	1	2	2

Nota : Les thèmes retenus figurent en ordonnée et les observations, courriers et courriels figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation, courrier ou courriel, lorsque le thème retenu y est évoqué.
Abréviations : P1 = Personne 1, P2 = Personne 2, etc.

14
AUTRES



x

